



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

08 AVR. 2019

| | |
|---|------|
| Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION | |
| Reg.: | SCL: |
| Entré le: - 8 AVR. 2019 | |
| CE: | CHD: |
| A traiter par: | |
| Copie à: | |

Monsieur le Ministre aux Relations avec
le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 4 avril 2019

Objet: Question parlementaire n° 591 concernant « Déploiement du réseau 5G à Luxembourg » du 2 avril 2019 des honorables Députés Josée LORSCHÉ et Marc HANSEN.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe

- un courrier relatif à la compétence de M. le Ministre des Communications et des Médias ;

tout en vous priant de bien vouloir les transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour le Ministre délégué à la Digitalisation

Gaston SCHMIT

Premier Conseiller de Gouvernement



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 4 avril 2019

Objet : Question parlementaire n° 591 concernant « Déploiement du réseau 5G à
Luxembourg » du 2 avril 2019 des honorables Députés Josée LORSCHÉ et Marc
HANSEN.

Monsieur le Président,

Me référant à la question parlementaire no 591, j'ai l'honneur de vous informer que
cette question ne relève pas de la compétence du Ministre de la Digitalisation, mais de la
compétence de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Pour le Ministre délégué à la Digitalisation

Gaston SCHMIT
Premier Conseiller de Gouvernement